

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2017.

Le Maire ouvre la séance à 20h10. Deux conseillers sont excusés : Laurent Auvray et Félix Vander Brigghe. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Le secrétariat de séance est confié à Daniel Etienne.

1.Projet SDE76 pour 2018.

Le Conseil déclare ne pas vouloir entamer de nouveaux travaux au titre du réseau électrique pour 2018.

2.Choix de l'entreprise pour le changement de fenêtres et portes à l'école et à la garderie.

Quatre devis ont été réceptionnés. Ayant appris en séance l'éventualité de l'octroi d'une subvention du PETR sous réserve que l'entreprise retenue soit homologuée « RGE », le Conseil décide de questionner l'entreprise présentant la meilleure offre sur sa possession de cette homologation. A défaut, il faudra attendre l'estimation chiffrée de la participation du PETR pour se prononcer définitivement. Délibération n°37.

3.Vente du bois communal situé à Nesle-Hodeng, les Orivaux.

Le Conseil décide d'attribuer la vente du bois communal « les Orivaux » à M. DEPEAUX pour un montant de 9 400€ et autorise le Maire à signer l'acte notarié. Délibération n°38.

4.Centre de gestion : mise en concurrence du contrat groupe d'assurance collective.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord au Centre de gestion pour le lancement d'une mise en concurrence en vue de l'attribution du contrat groupe-assurance collective, l'actuel contrat arrivant à échéance. Délibération n°39.

5.Choix agent recenseur.

Après étude des deux candidatures reçues, le Conseil se prononce à bulletin secret. La personne retenue est Estelle RENIER. Par souci d'équité, Bruno RENIER n'a pas participé au vote.

En outre, le Conseil confirme la désignation de Annie BIOT comme coordonnatrice communale du prochain recensement de la population. Délibération n°40.

6.Décision modificative n°1 du budget 2017.

Pour permettre le règlement des travaux d'éclairage public prévus au carrefour de Dranville et ceux concernant les portes et fenêtres de l'école et de la garderie, un ajustement du budget primitif est nécessaire. Le Conseil se prononce favorablement pour cette opération. Délibération n°41.

7.Réflexion en vue de l'aménagement d'un local technique.

Parallèlement à la démolition de l'actuelle salle des fêtes et à la construction de la nouvelle, il devient urgent de prévoir la réalisation d'un local technique et de réorganiser le stockage de différents matériels : jeux d'extérieur de l'école maternelle, anciennes tables et chaises de la salle des fêtes, stationnement de la tondeuse auto-portée, etc...

Après un échange d'idées sur ce sujet, le Conseil émet un avis de principe favorable pour la création de ce local sur l'herbage communal situé en arrière du bâtiment occupé par la Charpente seinoise.

